## Compte rendu de l'AG académique des retraités du SNES (Orléans - 12 février 2015)

Cette assemblée générale a regroupé vingt cinq personnes à Orléans en présence de la secrétaire nationale des retraités SNES, Marylène Cahouet. E. Kraemer, notre secrétaire académique, ne pouvant être présente, s'est adressée aux participants par écrit lu en début de réunion.

Un tableau rapide de la situation générale a été brossé autour d'un questionnement : avant et après « Charlie », y a – t-il changement dans la politique, en France, en Europe ? Les déclarations du Président, ou du 1<sup>er</sup> ministre (en Chine par exemple) montrent qu'il n'est pas question de revenir sur les politiques d'austérité dont salariés et retraités sont les premiers à faire les frais. Quelles perspectives de mobilisations ? Difficiles depuis plusieurs mois : manque d'unité syndicale ? de perspectives claires ? Défiance vis-à-vis des partis politiques en place ou ayant été au gouvernement, avec une forte abstention dans les élections et une montée de l'extrême droite. Cependant, dans certains pays d'Europe (Grèce, Espagne, Belgique, Irlande, ..) la population s'est mobilisée pour refuser cette politique d'austérité. Ce mouvement est porteur d'espoir et doit-nous redonner confiance pour construire une mobilisation en France.

#### Dossiers « retraités » : où en sommes-nous ?

M. Cahouet a donné les informations les plus récentes sur les dossiers qui concernent plus particulièrement les retraités

<u>Loi d'adaptation de la société au vieillissement</u>: 5<sup>ème</sup> report (1<sup>er</sup> semestre 2016 ?), abandon du volet EHPAD, financement insuffisant, rien sur les personnels et les barrières d'âge (60 ans)

<u>Loi santé</u> (M. Touraine): peu d'ambition, pas de remise en cause de la loi HPST, toujours beaucoup d'inégalités face à la santé. Seul point positif, le tiers payant, mais les médecins font pression. Les compétences des ARS (avec la réforme territoriale) ne sont pas encore clairement définies. Quelles conséquences sur la loi ?

<u>Retraites</u>: les retraités sont particulièrement ciblés actuellement (privilégiés, détenteurs de patrimoine) et pourtant la paupérisation les touche également

Du colloque du COR de fin 2014, il est ressorti :

-pas de nouvelles réforme en vue mais une gestion « au fil de l'eau »

-réflexions menées sur les mécanismes d'indexation des pensions (plusieurs pistes à l'étude)

En 2015, 11 réunions du COR sont programmées, chacune ayant un sujet défini (voir le programme en ligne <a href="http://www.cor-retraites.fr/article3.html">http://www.cor-retraites.fr/article3.html</a>) et en annexe.

Au passage, nous ne pouvons qu'être confortés dans notre opposition à tout système de retraite par capitalisation : voir l'affaire COREM et maintenant la RAFP qui est un régime obligatoire par points

Suite à cette présentation, certains participants apportent des témoignages, par exemple : un néo retraité constate qu'il touche 240€ de moins par mois qu'un des ses collègues parti dans les mêmes conditions 10 ans plus tôt, un autre parle de l'aide importante qu'il doit apporter à son fils au chômage. Des interventions autour de l'austérité prônée actuellement : une réelle volonté politique.

Et la pension de réversion ? : il semble que le gouvernement n'ose pas y toucher pour le moment.

La retraite Arrco ou Agirc est complémentaire à la retraite de base versée par la Sécurité sociale ou la Mutualité sociale agricole, donc ne concerne pas directement les fonctionnaires, à l'exception des polypensionnés, qui ont aussi travaillé dans le privé, donc il nous faut être attentif aux évolutions de ces caisses (d'autant plus que la mise en œuvre du blocage des pensions a été effectif dans ces deux caisses puis s'est généralisé).

#### Sécurité sociale et mutuelles

Bénédicte Vrain chargée du dossier « Protection sociale » à la FGR-FP a fait un exposé sur la Sécurité sociale et les mutuelles.

Tout d'abord, un rapide historique de la Sécurité sociale partant du  $17^{\text{ème}}$  siècle avec le compagnonnage, puis la création de sociétés de secours mutuel corporatistes (fin  $18^{\text{ème}}$  siècle); la charte de la mutualité voit le jour en 1898, puis les caisses d'assurance sociale (1931) gérées soit par les syndicats, soit le plus souvent par les mutuelles. Ces évolutions sont en lien avec l'évolution de l'organisation du monde du travail : création de Bourses du travail en 1889, ce qui permet une organisation interprofessionnelle, naissance de la CGT (1895),

de la CFTC (1919), de la CGT-U (1922). C'est le CNR qui, en 1944, crée la Sécurité Sociale universelle gérée par les travailleurs (3/4) et les patrons (1/4). Partisans de régime général et régimes spéciaux s'affrontent d'où les 3 lois (Sécurité sociale, élections aux caisses, régime spécial des fonctionnaires). En 1947 la loi Maurice reconnait à la mutualité le droit de gérer la sécurité sociale.

La loi de financement de la sécurité sociale entre dans la constitution de 1958 et c'est en 1967 que par ordonnances sont définies les 3 branches distinctes et financièrement cloisonnées (maladie, vieillesse, famille) de la S.S. La gestion devient alors paritaire (½ salariés et ½ patronat)

En 1991, est mise en place la CSG. Progressivement, il y a un désengagement de la Sécurité sociale au profit des mutuelles, assurances ou institutions de prévoyance. Ces trois catégories sont regroupées au sein de l'UNOCAM alors qu'elles sont régies par des codes séparés! Le pouvoir de l'UNOCAM est très important et gère la santé à parité avec la sécurité sociale (négociation avec les professionnels de santé, avis sur les nouveaux médicaments, sur les projets de lois, consultée sur les taux de remboursement, ...) Elle est représentée à l'ARS et dans les instituts de données de santé.

### Les mutuelles sont en danger!

Le système européen en vigueur implique la mise en concurrence des mutuelles avec des organismes privés à but lucratif (assurances). Depuis l'ANI (loi votée en 2013), certaines mutuelles perdent des adhérents (par ex un adhérent MGEN dont le conjoint salarié du privé a une mutuelle d'entreprise qui couvre le conjoint).

Quant aux entreprises, elles ne s'adressent généralement pas aux mutuelles pour choisir la mutuelle complémentaire.

On assiste donc, en interne, à des restructurations, à des modifications du principe de l'offre (plusieurs choix, donc plusieurs tarifs), mais aussi à des regroupements (ex MGEN avec Harmonie Mutuelle, MG avec Banque postale et Malakoff-Médéric, ...

Il y a consensus (syndicats + FGR-FP) pour que le financement de la perte d'autonomie soit pris en charge par la solidarité nationale dans le cadre des branches existantes. Or, La CNSA est une « caisse » chargée de répartir les moyens financiers. Actuellement, sur un budget de 22,667 Milliards €, 79,3% proviennent de l'assurance maladie. Une question en débat pour les prochains congrès (SNES, FSU) : faut-il revendiquer l'intégration de la CNSA dans l'Assurance maladie ?

Les assurances privées s'intéressent aussi à la perte d'autonomie mais les prestations sont souvent très basses et les cotisations élevées

#### Le déficit de la Sécurité sociale

Nous devons nous poser la question : dans quelle société voulons nous vivre ? Les coûts de gestion de certaines mutuelles sont élevés. Faut-il rapatrier les cotisations de mutuelles dans la sécurité sociale ?

Le tiers payant généralisé résistera-t-il à la pression des syndicats de médecins ? Si oui, qui le gèrera ? Un seul syndicat de médecins (SMG) est d'accord pour le tiers payant généralisé s'il y a un interlocuteur unique. Les mutuelles sont en train de constituer un GIE pour garantir au médecin qu'il sera payé, car elles souhaiteraient garder cette gestion.

Le SNES et la FSU ont demandé une audience à la MGEN avant avril prochain.

Les médecins voudraient une augmentation du prix de la consultation : 23€ payés par le patient actuellement mais en fait, le médecin touche en moyenne 31€ car l'assurance maladie lui verse le ROSP Disparités territoriales, maisons de santé et centre de santé mais aussi prix des médicaments et industrie pharmaceutique, accès aux soins, autant de sujets importants et qui nous occuperont lors des congrès de l'an prochain (FSU, SNES, FGR-FP)

# Syndicalisation – vie syndicale - action

On assiste depuis 2 ans à une baisse du nombre de retraités syndiqués dans le SNES, au plan national comme dans l'académie. Certains ne voient plus l'utilité de rester dans une organisation syndicale, d'autres, même s'ils ont été militants, veulent « passer à autre chose ». Il faut donc s'adresser aux futurs retraités et leur montrer l'intérêt qu'il y a, pour un retraité, à rester syndiqué.

Les revendications concernant le pouvoir d'achat, l'indexation (salaires, pensions), la protection sociale, la loi d'adaptation de la société au vieillissement, .... concernent aussi bien les actifs que les retraités.

Parmi les présents, des néo retraités disent qu'ils veulent, a contrario, rester en contact avec la profession, être informés et voir quelles actions on peut mener pour défendre retraites et retraités.

Au niveau de la section académique, des stages sont programmés en mars pour les néo et futurs retraités, en avril sur la protection sociale. Les retraités sont représentés dans les instances académiques (bureau et CA), ont une place dans les publications et sur le site du SNES.

Localement, les sections de retraités SNES organisent des réunions, le plus souvent dans le cadre des SFR départementales, participent aux intersyndicales de retraités (intersyndicales à géométrie variable selon les départements) pour organiser des actions locales ou relayer les actions nationales de retraités ,3 juin et 30 septembre 2014 notamment. Ces actions se poursuivent actuellement par l'envoi aux élus d'un « mémorandum » revendicatif suivi de manifestations départementales initialement prévues le 1<sup>er</sup> avril. Mais il est possible que cette période soit celle choisie par l'intersyndicale « interprofessionnelle » pour une action nationale, ce qui entraîne un changement de date pour les actions de retraités (peut être en mars ?). On attend donc les dates précises de l'action interprofessionnelle .....

En conclusion, une journée riche en informations et échanges, ....et des pistes de réflexion et de travail pour les congrès 2016 !

## Glossaire

**ANI**: accord national interprofessionnel (2013) avec, notamment, obligation d'une mutuelle complémentaire collective dans l'entreprise

ARS: agence régionale de santé (2009)

CNSA: caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (2004)

**COR** ; conseil d'orientation des retraités (2000)

CSG: contribution sociale généralisée (1991 taux initial 1% actuellement 6,6% ou 3,8% pour le taux réduit).

EHPAD: établissement d'hébergement pour personnes âgées

FGR-FP: fédération générale des retraités de la Fonction Publique (à laquelle adhère notamment le SNES)

**GIE**: groupement d'intérêt économique (fréquemment utilisé pour une coopération durable entre professionnels)

**HPST**: loi « hôpital, patients, santé et territoires » (2009)

RAFP: Retraite additionnelle de la Fonction Publique (créée après la réforme des retraites de 2003)

ROSP: rémunération sur objectifs de santé publique (convention médicale 2011)

**SFR-FSU** : section fédérale des retraités qui regroupe tous les retraités adhérents à l'un des syndicats de la FSU

**UNOCAM**: union nationale des organismes d'assurance complémentaire (2004)

#### Annexe : calendrier 2015 des réunions du C.O.R.

Mercredi 11 février 2015 - 9 h 30

La revalorisation des pensions et des droits à la retraite : problématique et résultats de projection

Mercredi 25 mars 2015 - 9 h 30 Les retraités : approches territoriales Mercredi 15 avril 2015 - 9 h 30

Les indicateurs de suivi des retraites au fil des générations

Mercredi 27 mai 2015 - 9 h 30

Les comportements et les âges de départ à la retraite

Mercredi 10 juin 2015 - 9 h 30

Examen et adoption du rapport annuel 2015 du COR

Mercredi 8 juillet 2015 - 9 h 30

L'épargne en vue de la retraite et le patrimoine des retraités

Mercredi 23 septembre 2015 - 9 h 30

Audition de Madame Yannick Moreau, présidente du CSR

Retraite et marché du travail

Mercredi 14 octobre 2015 - 9 h 30

Le pouvoir d'achat des retraités

Mercredi 25 novembre 2015 - 9 h 30

Structures familiales et transferts intergénérationnels

Mercredi 16 décembre 2015 - 9 h 30

Examen et adoption du 13e rapport du COR sur la situation des retraités en France

Novembre ou Décembre 2015 - Colloque annuel du COR